

Image not found or type unknown



Droits de succession : donation de mon vivant ?

Par **le moing colette**, le **13/12/2018 à 09:11**

J'ai 66 ans, je vis seule et j'ai un seul enfant.

J'ai une maison et ma fille sera la seule héritière, donc dois-je faire une donation de mon vivant ou quelle solution pour que les droits de succession soient moindres ?

Merci par avance

Par **Visiteur**, le **13/12/2018 à 18:27**

Bonjour

Lorsque le forum était en "pause", je vous ai adressé un message privé....